

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 17 juin 2024

Objet : Changement sur le compartiment « AXA SELECTION ACTIONS EURO » (FR0013417441) (ci-après le « Compartiment ») de la SICAV « AXA SELECTION » (ci-après la « SICAV »), géré par la société de gestion AXA IM Select France à compter du 21 juin 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires du Compartiment géré par AXA IM Select France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 21 juin 2024, il a été décidé de procéder à la modification suivante sur votre Compartiment :

- **Modification de la stratégie d'investissement :** ajout d'une limite d'exposition au risque de change de 10% maximum de l'actif net, au travers de ses investissements dans des parts ou d'actions d'OPC eux-mêmes exposés à un tel risque.
-

Les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Compartiment que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation réglementaire du Compartiment et de la SICAV actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : <https://select.axa-im.fr> à compter du 21 juin 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA IM Select France